

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 avril 2016
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettres identiques datées du 30 mars 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité commises par Israël au cours du mois de février 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 30 mars 2016
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace terrestre

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
3 février 2016	10 h 00 10 h 25	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont tiré des salves d'armes de petit et de moyen calibre dans le périmètre du poste de Sammaqa.
6 février 2016	09 h 40	En Palestine occupée, en face de la route Kfar Kila-Adeïssé, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui ont été observés en train d'inspecter la barrière technique tandis que l'un d'entre eux braquait l'arme montée à bord du véhicule en direction du territoire libanais. La patrouille a réintégré la Palestine occupée à 10 h 50.
10 février 2016	11 h 40	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, entre les postes de Ramta et de Sammaqa, l'ennemi a procédé à deux déflagrations, qui ont été entendues du côté libanais.
	12 h 50	Aux abords de la localité de Kfar Chouba, au lieudit Bastra, à proximité du poste 34-4 du contingent indien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, pendant que le berger Wissam Abdelaal gardait son troupeau, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont violé la ligne de retrait, pénétré en territoire libanais sur une distance de 181 mètres environ et capturé 225 têtes de caprins qu'ils ont emmenés en Palestine occupée. Ils ont restitué 134 têtes de bétail le lendemain, à 12 h 30, au point B57 (Aïtaroun) et en ont conservé 91.
11 février 2016	21 h 30 21 h 45	Des soldats de l'ennemi israélien ont largué deux leurres thermiques au-dessus des fermes de Chebaa occupées.
12 février 2016	09 h 15	Dans la ferme de Zebdin, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, l'équipage d'un char Merkava de l'ennemi israélien a été observé en train de diffuser du gaz de camouflage.
	13 h 30	Aux abords du village de Wazzani, en face du lieu où Bassam et Jaafar Moustafa faisaient paître leur troupeau, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une jeep de marque Defender ont été observés, en Palestine occupée, alors qu'ils sortaient de leur véhicule et lançaient deux grenades assourdissantes et trois grenades fumigènes en direction des deux bergers. Elles ont atterri en territoire libanais et n'ont pas fait de victime.
13 février 2016	08 h 30	Aux abords du village de Wazzani, en face du lieu où Bassam et Jaafar Moustafa faisaient paître leur troupeau, à une centaine de mètres de la barrière technique, des soldats de l'ennemi israélien à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui ont été observés en Palestine occupée, alors que trois d'entre eux sortaient des véhicules et lançaient des grenades fumigènes en direction des bergers. Elles ont atterri en territoire libanais et n'ont pas fait de victime.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
15 février 2016	09 h 00	Dans la ferme de Zebdin, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont entrepris des travaux de terrassement et arraché des oliviers et des chênes près de deux positions, à l'aide d'un bulldozer de marque D9, sous l'escorte de trois chars Merkava et deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Ils ont achevé leurs travaux à 16 h 15.
	11 h 10	En Palestine occupée, en face de Labbouné, des soldats de l'ennemi israélien postés à Jell el-Alam ont braqué leurs armes en direction d'une patrouille de l'armée libanaise.
	11 h 40	En Palestine occupée, en face de Labbouné, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés au poste de Jell el-Alam ont lancé une grenade fumigène sur la piste menant audit poste, alors qu'une patrouille de l'armée libanaise effectuait une mission de reconnaissance de routine à la frontière, non loin de là. On ne déplore aucun blessé.
16 février 2016	10 h 30	Dans la ferme de Zebdin, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi des travaux entamés la veille, à l'aide de trois bulldozers de marque D9, sous l'escorte d'une patrouille constituée de trois chars Merkava et de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Ils ont achevé leurs travaux à 15 h 30.
17 février 2016	10 h 30	En Palestine occupée, près du poste israélien de Jell el-Alam, en face de Labbouné, une patrouille de l'ennemi israélien a largué une bombe de fumée de dissimulation qui a atterri du côté libanais, près d'une patrouille de l'armée libanaise. La fumée a incommodé un soldat.
18 février 2016	14 h 30	En Palestine occupée, en face de la route de Kfar Kila-Adeïssé, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien se déplaçant à bord de trois véhicules légers de reconnaissance et d'appui et d'une jeep de marque Defender ont été observés tandis que 12 soldats sortaient des véhicules et que trois d'entre eux braquaient leurs armes contre des passants, du côté libanais. La patrouille ennemie a réintégré la Palestine occupée à 15 heures.
24 février 2016	07 h 50 10 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, plusieurs salves d'armes automatiques de moyen calibre ont été entendues dans le périmètre du poste de Roueïssat el-Alam.
	09 h 00	Dans la ferme de Zebdin, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont procédé à des travaux de terrassement sur un terrain boisé et ont fortifié leur position à l'aide d'un bulldozer de marque D9 et d'une trancheuse, sous l'escorte d'une patrouille constituée d'un char Merkava, d'un véhicule de transport de personnel, de trois jeeps de marque Defender et d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui. Les Israéliens ont achevé leurs travaux à 17 h 45 et repris la direction du poste de Zebdin, accompagnés de leurs véhicules.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	13 h 36	Quatre soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien à bord d'un véhicule de marque Memugan ont violé la ligne de retrait dans la partie occupée nord du village de Ghajar et se sont dirigés vers le secteur Wazzani-Abbassiyé. Ils ont observé le territoire libanais pendant deux minutes, avant de réintégrer le village de Ghajar.
	19 h 10	Des soldats de l'ennemi israélien ont tiré un leurre thermique contre le poste dit du radar et plusieurs salves d'armes de moyen calibre ont été entendues dans le périmètre dudit poste.
25 février 2016	09 h 30	Dans la ferme de Zebdin, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien se sont servis d'un bulldozer de marque D9 et d'une trancheuse de marque Poclain pour procéder à des travaux de terrassement sur un terrain boisé, sous l'escorte d'une patrouille constituée d'un char Merkava, d'un véhicule de transport de personnel, de deux jeeps de marque Defender et de trois véhicules légers de reconnaissance et d'appui. Les soldats ont achevé leurs travaux à 17 heures et sont repartis en direction de la Palestine occupée.
	12 h 25	À Cheik Abbad-Houla, tandis que l'armée libanaise effectuait une patrouille, quatre soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont été observés en train de descendre d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui. L'un d'entre eux a pris des photographies et braqué son arme en direction d'une patrouille de l'armée libanaise. Ils ont fait des gestes obscènes aux soldats libanais. La patrouille a réintégré la Palestine occupée à 12 h 40.
26 février 2016	08 h 30 10 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans le poste de Zebdin ont tiré à l'aide d'armes automatiques légères dans le périmètre dudit poste.
27 février 2016	09 h 30	En Palestine occupée, dans la colonie de Misgav Am, en face du village d'Adeissé, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une jeep de marque Defender et de deux voitures civiles ont été observés en train d'installer une caméra sur une tige de cinq mètres de long, montée à bord de la Jeep, et de la pointer en direction du territoire libanais.
	21 h 25 21 h 45	Des soldats de l'ennemi israélien ont largué quatre leurres thermiques au-dessus du poste dit du radar, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées.
28 février 2016	16 h 30 17 h 45	Plusieurs déflagrations ont été entendues à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées.
	17 h 00	En face du poste de la porte de Hassan 2, à Kfar Chouba, six vaches venant de la Palestine occupée ont franchi la ligne de retrait en territoire libanais et sont reparties à 17 h 30.
29 février 2016	11 h 00 16 h 00	À l'intérieur des fermes occupées de Chebaa, des soldats de l'ennemi israélien sont servis de quatre bulldozers pour déblayer du sable et arracher des arbres sur la route menant au poste de Zebdin.

Violations de l'espace maritime

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} février 2016	20 h 48	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 secondes.
2 février 2016	15 h 55	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur quelque 250 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	21 h 55	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur quelque 300 mètres et y restant pendant cinq minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
3 février 2016	15 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur quelque 130 mètres et y restant pendant 27 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
4 février 2016	12 h 35	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur quelque 370 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	15 h 53	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur quelque 300 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
5 février 2016	16 h 10	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 185 mètres et y restant pendant sept minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
7 février 2016	10 h 23	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 185 mètres et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	10 h 27	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 241 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
8 février 2016	16 h 55	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 277 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	21 h 25	En Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 30 secondes.
10 février 2016	10 h 16	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 297 mètres et y restant pendant une heure, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	11 h 24	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 270 mètres et y restant pendant 54 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 34	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 240 mètres et y restant pendant 123 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	15 h 03	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 271 mètres et y restant pendant 70 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	16 h 28	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 296 mètres et y restant pendant sept minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 30 19 h 02	Des soldats à bord d'une vedette de la marine israélienne se trouvant dans les eaux territoriales de la Palestine occupée en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à trois reprises, pendant respectivement 20, 30 et 90 secondes.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	18 h 32	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 445 mètres et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 38	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 480 mètres et y restant pendant six minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 50	Au large de Ras-Naqoura, des soldats à bord d'une vedette de la marine israélienne ont largué un leurre thermique en direction des eaux territoriales libanaises, au niveau des quatrième et cinquième bouées.
	18 h 59	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 420 mètres et y restant pendant sept minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
11 février 2016	10 h 15	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 460 mètres et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	11 h 35	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 482 mètres et y restant pendant 21 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 28	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 470 mètres et y restant pendant 16 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	16 h 56	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 185 mètres et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
12 février 2016	08 h 57	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 280 mètres et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	16 h 21	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur quelque 300 mètres et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
13 février 2016	17 h 07	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 185 mètres et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
14 février 2016	10 h 20	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 203 mètres et y restant pendant quatre minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	16 h 51	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 259 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
16 février 2016	10 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 222 mètres et y restant pendant six minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
19 février 2016	16 h 09	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 260 mètres et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
25 février 2016	11 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 204 mètres et y restant pendant 30 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	16 h 00	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 203 mètres et y restant pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	19 h 00 19 h 45	Les soldats de l'ennemi israélien cantonnés à leur poste en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en face des eaux territoriales libanaises à trois reprises, pendant respectivement 30, 10 et 120 secondes.
26 février 2016	06 h 30	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 296 mètres et y restant pendant 25 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 03	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 185 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 222 mètres et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
29 février 2016	09 h 38	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 222 mètres et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

Violations de l'espace aérien

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} février 2016	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir à 23 h 10 au-dessus de Naqoura.
	09 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé Rayak, Zahlé et la Bekaa occidentale, avant de repartir à 15 h 45 au-dessus de Naqoura.
3 février 2016	06 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir à 17 h 30 au-dessus de Kfar Kila.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	11 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 22 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
4 février 2016	00 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 6 heures au-dessus de Kfar Kila.
	11 h 10	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Aïtaroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 5 au large de Chekka.
	12 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et Rayak, avant de repartir le lendemain à 0 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	13 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Chekka, la région des Cèdres et Jbeïl, avant de repartir à 18 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	13 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Ils ont survolé la mer, au large de Chekka et de Tripoli, avant de repartir à 15 h 55 au large de Naqoura.
	13 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, Beyrouth et Jounieh, avant de repartir à 16 h 10 au large de Tripoli.
5 février 2016	18 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Beyrouth. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 19 h 20 au large de Naqoura.
8 février 2016	10 h 00	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	11 h 03	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 heures au large de Naqoura.
	19 h 50	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Ras-Naqoura. Ils ont largué 21 leurres thermiques au-dessus des eaux territoriales libanaises, avant de repartir à 20 h 45 au large de Ras-Naqoura.
	23 h 34	Huit avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont survolé Baalbek, avant de repartir à 23 h 45 au large de Rmeïlé.
9 février 2016	0 h 755	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Baabda et le Metn, avant de repartir à 18 heures au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
12 février 2016	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Beyrouth. Il a survolé la mer, au large de Beyrouth et de Jounieh, avant de repartir à 10 h 35 au large de Chekka.
	12 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 h 35 au-dessus de Rmeïch.
	13 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 16 h 55 au-dessus de Kfar Kila.
13 février 2016	03 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Sud, avant de repartir à 6 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	0900	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 11 h 45 au-dessus de Rmeïch.
14 février 2016	08 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 16 heures au-dessus de Rmeïch.
15 février 2016	06 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 14 h 15 au-dessus de Rmeïch.
	09 h 00	Deux hélicoptères de l'ennemi israélien ont survolé les fermes de Chebaa occupées.
	10 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	15 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 22 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
16 février 2016	09 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé Rayak, Baalbek, la Bekaa occidentale, Rachaya et Hasbaya, avant de repartir à 14 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus des fermes de Chebaa. Il a survolé Rachaya et Hasbaya, avant de repartir à 10 h 25 au-dessus des fermes de Chebaa.
	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à midi au large de Naqoura.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	16 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 22 h 55 au large de Naqoura.
	17 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 17 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	17 h 35	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont quitté l'espace aérien libanais à 17 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
17 février 2016	06 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé la Bekaa occidentale, Rayak, Baalbek, le Hermel et le Sud, avant de repartir à 23 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Nord, avant de repartir à 15 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le Sud, avant de repartir à 16 h 5 au-dessus de Kfar Kila.
	22 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé la Bekaa occidentale et le Sud, avant de repartir le lendemain à 5 h 5 au-dessus de Naqoura.
18 février 2016	09 h 20	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 10 h 35 au-dessus de Naqoura.
	15 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
19 février 2016	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
23 février 2016	11 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 13 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
24 février 2016	06 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 17 h 25 au-dessus d'Aïtaroun.
	07 h 50 10 h 00	Des hélicoptères de l'ennemi israélien ont survolé les fermes de Chebaa occupées.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, Iqlim el-Kharroub et la Bekaa occidentale, avant de repartir à 14 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Damour. Il est reparti à 10 h 50 au-dessus de Kfar Kila.
	14 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 18 heures au large de Naqoura.
	15 h 00	Quatre avions de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 15 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	16 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 18 h 25 au-dessus de Kfar Kila.
25 février 2016	05 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, Beyrouth et sa banlieue, ainsi que les cazas de Batroun et de Jbeïl, avant de repartir à 11 heures au-dessus de Rmeïch.
26 février 2016	10 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa occidentale et le Sud, avant de repartir à 14 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
28 février 2016	09 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 17 h 45 au-dessus de Naqoura.
	12 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 17 heures au-dessus de Kfar Kila.
	14 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a survolé Adeïssé, Kfar Kila, Blida et Meïs el-Jabal, avant de repartir à 15 h 35.
29 février 2016	09 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 15 h 25 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 10	Un avion de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel, le Sud et la Bekaa occidentale, avant de repartir à 16 heures au-dessus de Rmeïch.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Chekka et Batroun, avant de repartir à 14 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	20 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir le lendemain à 2 h 15 au-dessus de Naqoura.
